

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du collège Albert Einstein Jeudi 9 février 2011

Etaient présents :

**Membres de droits** : M **Laurent**, Principal - Mme **Muttini**, Principale Adjointe - Mme **Raulin**, Gestionnaire - Mme **Sapotille**, Conseillère Principale d'Education

**Personnel ATOSS** : Mme **Machin** et M **Parthuisot**.

**Personnel d'enseignement et d'éducation** : Mmes **Nunez, Dubraud, Dhondt, Cubaynes** & M. **Desrivières** (professeurs), Mme **Messan** Assistante d'Education

**Représentants des collectivités territoriales** : M **Vandewalle**, Conseiller général

**Personnalité qualifiée** : M **Kaeder** (Passerelle)

**Parents délégués** : Mmes **Bens (AIPE), Jannièrre, Dervyn** & M. **Boutier & Guyard (FCPE)**,

**Elèves délégués** : Mlle **Khetab** & Mlle **Ouazine**

Début de la séance : 18H15.

## **1- Approbation du compte rendu du 01 décembre 2011 :**

M Laurent commente deux points à propos du Compte Rendu du 01/12/2011 :

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Point 3 - Le rapport du chef d'Etablissement sur le budget prévisionnel 2012 qui n'avait pu être présenté lors du CA du 01/12/2011 a été transmis à l'ensemble du CA avec le Compte-rendu de ce CA

Point 6 - Faute de temps, il n'a pas été possible de revoir le Protocole de soins et des urgences pour le CA du 09/02/2012. La révision de ce protocole est reportée au prochain CA.

M Vandewalle précise qu'il a fait faire une note par le conseil général qui vient éclairer les points concernant, l'appel d'offre mutualisé pour la distribution du gaz dans les collèges des Yvelines, ainsi que la restructuration lourde envisagée pour le collège de Magny les Hameaux qui débutera en 2014 pour une livraison en 2016. Note jointe au présent CR.

Départ de M Vandewalle à 18h24 et arrivée de M Parthuisot.

## **2- Journée de solidarité – lundi 28 mai 2012 (Pentecôte) :**

Ce lundi férié, de solidarité, doit être récupéré par une journée de travail uniquement pour le personnel enseignant. Après discussion, il est proposé de récupérer le samedi matin 9 juin 2012 de 8h30 à 12h30 et le mercredi après-midi du 27 juin 2012 de 13h30 à 17h30.

Pour	19
Contre	0
Abstention	1

**Rappel N°1** par M **Laurent**: concernant le vendredi de l'Ascension du 18 mai 2012, ce n'est pas un jour férié aussi toutes les classes auront cours comme habituellement le matin. Seul le vendredi après-midi sera libéré pour les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, afin que les élèves de 3<sup>ème</sup> puissent passer leur épreuve d'histoire de l'Art comptant pour l'obtention du Diplôme National du Brevet 2012.

**Rappel N°2** par M **Laurent** : Le vendredi 23 mars 2012 au matin sera libéré pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> afin d'effectuer la soutenance orale, des rapports de stage des élèves de Troisième. L'après-midi l'ensemble des élèves de toutes les classes aura cours normalement.

Mme **Bens** demande si des professionnels de la société civile seront conviés dans ses jurys ou encore les tuteurs de stagiaires ?. Mme **Muttini** répond que ce n'est pas envisagé cette année.

## **3- Information à propos de l'épreuve d'histoire des arts 2011-2012 (DNB) :**

Mme **Laurens** (professeur d'Arts Plastiques) explique aux membres du CA l'organisation et le déroulement de l'épreuve d'histoire des arts.

**Cette épreuve est obligatoire** (même pour les redoublants de troisième ayant déjà obtenu leur brevet précédemment) pour l'obtention du Diplôme Nationale du Brevet et se déroulera le vendredi 18 mai 2012 l'après-midi. Coefficient 2 pour cette épreuve.

Il est constitué d'un oral de 15 minutes maximum, sous forme d'exposé, pour présenter 3 œuvres étudiées au cours de l'année. M Laurent insiste sur le fait que savoir parler en public et présenter une argumentation est un savoir-faire indispensable pour les élèves qui poursuivront leurs études soit en lycée Général et Technologique, soit en lycée Professionnel.

Chaque jury sera composé de deux professeurs, combinaison d'un professeur d'Art Plastique, ou musique ou Histoire Géographie ou Français + un autre professeur et personnels de direction et d'éducation. Onze jurys ont d'ores et déjà été constitués par Mme Muttini.

Les élèves sont invités à constituer des binômes pour la présentation de cette épreuve (2 élèves de deux classes différentes peuvent faire équipe). Toutefois si un ou une élève souhaite passer cette épreuve seul(e), c'est également possible. Dans tous les cas les notes seront individuelles, même lors d'une présentation en binôme.

L'élève devra donc choisir la présentation de 3 œuvres issues d'un des 2 thèmes qui forme le programme d'histoire de 3<sup>ème</sup> « le XX<sup>ème</sup> siècle et notre époque » - (cf page N°1 du document):

- Thème N°1 : **Arts, Etats et Pouvoir** et répondre à la question « **Comment les Artistes dénoncent-ils, l'horreur et la violence des guerres ?** ».

- Thème N°2 : **Arts, rupture et continuité** et répondre à la question « **Comment les artistes utilisent-ils ou dénoncent-ils la société de consommation** ».

38 Œuvres ont été sélectionnées lors du conseil pédagogique réuni le 14/11/2011 (19 par thème).

La grille d'évaluation a été remise à chaque élève (cf page N°2 du document), cette grille fait office de plan pour la présentation des œuvres. Le choix des œuvres doit être fait juste après le retour des vacances de février. Ce choix doit être formalisé sur la page N°3 du document remis en séance, que chaque élève devra retourner au collège.

Les professeurs d'histoire proposent aux élèves volontaires une préparation de 4 œuvres (2 pour chaque thème) réalisée sur le temps de midi au cours du mois de mars.

Il n'est pas prévu pour le moment de faire passer une épreuve à blanc pour l'ensemble des élèves, mais ceux qui le désirent ont la possibilité de s'entraîner avec Mlle Bouget, professeur documentaliste.

#### **4- Répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) 2012/2013 :**

M **Laurent** rappelle en préambule que le Conseil d'Administration sera amené à voter non pas sur le volume d'heure de DHG allouée au collège par l'Inspection Académique (IA) mais uniquement sur sa répartition.

La DHG correspond aux moyens en heures d'enseignement hebdomadaire alloués au collège. LA DHG est divisée en deux parties les **Heures Poste (HP)** et les **Heures Supplémentaires Année (HSA)**. Elle comprend toutes les heures y compris celles de Labo, d'UNSS, de service partagé, de gestion du parc informatique du collège, etc.. Pour établir cette DHG on se base sur les effectifs prévisionnels de l'année à venir.

M **Laurent** a estimé les effectifs de l'année 2012/2013 à 487 élèves, mais l'IA a corrigé ce nombre à la baisse comme habituellement pour le ramener à 472 élèves. Dans les deux cas cela laisse prévoir 19 divisions, comme cette année, réparties comme suit :

<b>Division</b>	<b>Nbre classes</b>	<b>Nbre Elèves IA</b>	<b>Nbre Elèves M Laurent</b>
<b>6<sup>ème</sup></b>	5	122	129
<b>5<sup>ème</sup></b>	5	117	125
<b>4<sup>ème</sup></b>	4	100	100
<b>3<sup>ème</sup></b>	5	133	133
<b>Total :</b>	<b>19</b>	<b>472</b>	<b>487</b>

La DHG dévolue au collège Albert Einstein de Magny les Hameaux pour l'année scolaire 2012/2013 se répartit comme suit :

DHG Total	Heures Poste (HP)	les Heures Supplémentaires Année (HSA)	H/E (Heure / par nbre d'élèves)
<b>561</b>	<b>533</b>	<b>28</b>	<b>1.18</b>

A noter que le H/E pour le département des Yvelines est 1.20. Ceci étonne les parents d'élèves FCPE que notre collège soit moins bien loti que la moyenne départementale, alors que le collège Einstein accueille une grande part de sa population issue d'une **ZUS**

(Zone Urbaine Sensible) répertoriée dans le cadre d'un **CUCS** (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

M **Laurent** rappelle le très bon taux de réussite au Brevet 2010-2011 de 89.5%, mais explicite aussi que notre taux de passage de troisième en Seconde Générale et Technologique n'est que de 65%, ce qui s'explique par un quotidien au collège assez difficile, un nombre d'élèves en difficultés important et ce parfois dès l'entrée en sixième.

Néanmoins M **Laurent** estime que la DHG 2012/2013 est raisonnable celle-ci n'étant en retrait que de 6 heures par rapport à l'année en cours (567 heures pour 2011/2012).

Aussi la répartition de la DHG présentée par M Laurent prend en compte les modifications suivantes :

**Allemand** → Pour le moment seules deux familles d'élèves de CM2 ont officiellement fait part de leur envie de prendre Allemand LV1 à la rentrée prochaine. Aussi compte tenu des effectifs existant et d'une initiation de l'Allemand LV2 dès la cinquième il est impossible de conserver le poste d'allemand titulaire sur le collège.

**Espagnol** → Compte tenu qu'en 2012/2013 la génération de 4<sup>ème</sup> va être plus faible d'une classe, il est aussi impossible dans ce cadre de conserver le deuxième poste de titulaire du professeur d'Espagnol à la rentrée prochaine. Restera donc un professeur titulaire et un BMP de 12 heures qui devrait être affecté à un professeur qui sera partagé avec un autre collège.

M **Laurent** confirme qu'avec seulement 2 élèves en Allemand à la rentrée prochaine en sixième, il ne pourra ouvrir cette LV1 au collège.

Pour	8
Contre	0
Abstention	12

#### **5- Sorties d'inventaire du CDI :**

M Laurent soumet au vote du CA, sur proposition de Mme Bouget, le retrait de l'inventaire d'une douzaine de manuels scolaires obsolètes.

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

#### **6- Informations diverses :**

M **Laurent** nous informe que 11 signalements pour absentéisme « **MIMOSA** » ont été envoyés à l'inspection académique concernant des élèves ayant un taux d'absentéisme anormalement élevé (supérieur à 15 demi-journées).

Pour mémoire suite au signalement par l'établissement un courrier d'avertissement est immédiatement envoyé par les services de l'inspection académique aux responsables légaux, leur rappelant les obligations et les sanctions pénales auxquelles ils s'exposent. Un deuxième signalement provoque une convocation des responsables légaux à l'IA par le Proviseur de Vie Scolaire.

A l'issue du troisième signalement et si l'assiduité de l'élève n'est toujours pas rétablie, un courrier d'avertissement aux responsables légaux est envoyé pour les informer de la

A l'issue du troisième signalement et si l'assiduité de l'élève n'est toujours pas rétablie, un courrier d'avertissement aux responsables légaux est envoyé pour les informer de la saisine du Procureur de la République, ceci peut aller jusqu'au retrait des allocations familiales dans les cas extrêmes.

L'IA a contacté monsieur le principal, pour lui faire-part de son étonnement sur la concomitance de ces signalements. M Laurent estime à la lumière de ses connaissances actuelles, que certaines familles par le passé auraient déjà dû faire l'objet de cette procédure classique. M Laurent ré affirme son combat pugnace contre le taux d'absentéisme du collège qui est trop important. A la lumière de ses constatations M **Laurent** souhaite revoir le projet d'établissement, prochainement. L'ensemble des parents acquiesce du bien fondé de cette révision.

Brevet Blanc : M **Laurent** et de nombreux professeurs estiment que les premières corrections du brevet blanc révèle un niveau insuffisant pour une bonne partie des élèves. Ce premier brevet blanc est pour l'ensemble des élèves un échec. Trop d'élèves ont rendu des copies blanches et de nombreux élèves ont quitté les épreuves bien avant la fin programmée de celles-ci. Il y a beaucoup de désinvolture dans le traitement des sujets par les élèves. Si les résultats ne s'améliorent pas sensiblement lors des prochaines épreuves blanches, il est à craindre une baisse importante du taux de réussite au Brevet.

M **Boutier** confirme que déjà l'année dernière Mme Berthelot avaient envisagé une baisse du taux de réussite et que la réalité a laissé apparaître une légère érosion mais pas une baisse significative.

M **Laurent** rappelle que les fiches « navette » concernant l'orientation des adolescents ont été distribuées à chaque élève et qu'en conséquence si les parents ne l'ont pas encore reçu, qu'ils vérifient dans le carnet de leur adolescent.

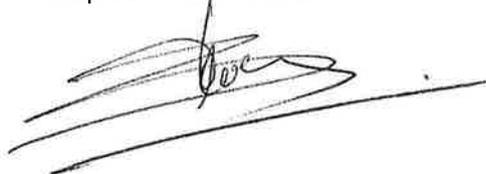
Section européenne : Mme **Muttini** confirme qu'il sera possible encore l'année prochaine de cumuler l'option Latin et l'option classe européenne dès la 4<sup>ème</sup>. Attention cela génère pour l'adolescent à la rentrée de quatrième avec l'ajout de la LV2, huit heures de plus qu'en 5<sup>ème</sup> (3H : LV2 + 3H : Latin + 2H Section Européenne). De plus M **Laurent** signale que notre section européenne est pour ainsi dire « fantôme », puisqu'elle n'a pas fait l'objet par l'IA d'une attribution heures spécifiques supplémentaires. Clairement le collège a pris sur sa DHG des heures pour la création de cette section européenne, ce qui n'est pas « normal ».

M **Laurent** informe le CA que Mme **Sosnicki** fait valoir son droit à la retraite en juillet prochain.

M **Laurent** informe le CA qu'une nouvelle Assistante de Vie Scolaire sera dans l'établissement à partir du 10 février 2012 en remplacement de Mme **Messan** qui devient Assistante d'Education. A noter aussi l'arrivée d'un assistant pédagogique à mi-temps qui sera plus spécifiquement affecté aux sixièmes.

Fin des débats : 20H09.

Arnaud Boutier  
Représentant Parent FCPE



5/5

M Thierry Laurent  
Principal

